

Les « CARTONS ROUGES » du Réseau anti-arnaques



Créé en 2008, le Réseau anti-arnaques vise à dénoncer les pratiques commerciales douteuses de certains professionnels. À cet effet, il publie chaque semaine quatre mises en garde Info-Alerte consultables, notamment, sur sa page Facebook.

Aujourd'hui, il a décidé de « récompenser » les professionnels qui se sont particulièrement distingués par leurs agissements. C'est ainsi qu'il inaugure l'attribution d'un « carton rouge » : chaque mois une nouvelle nomination interviendra. Bien évidemment chaque professionnel concerné est invité à formuler ses explications, voire ses contestations.

L'attribution de ce trophée « Carton rouge » prendra en compte tout ou partie des critères suivants :

- ⇒ le contenu des offres publicitaires ;
- ⇒ la pratique de méthodes de vente persuasives ;
- ⇒ le nombre de témoignages et réclamations reçus ;
- ⇒ le nombre de mises en garde Info-Alerte publiées ;
- ⇒ les investigations menées par le Réseau anti-arnaques ;
- ⇒ le refus de communiquer
- ⇒ les actions judiciaires éventuelles.

C'est ainsi que le premier « carton rouge » a été décerné à la société **ADN CONCEPT** (*Cénac – 33*), qui commercialise des matelas lors de réunions d'information dans des restaurants ou hôtels. Elle possède différentes enseignes commerciales : **FRANCE BIOFORM, TERRA CONNECT, FARADAY CONCEPT**

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)